



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE MARDI 20 FÉVRIER 2024 À 18H00 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est absent : M. Michel Massé

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

43-02-2024

Lot #5 507 085 propriété de Safia Kacimi et Mahfoud Ikhenache : demande d'autorisation de transfert de propriété à 9474-4927 Québec Inc.

CONSIDÉRANT la cession du lot # 5 507 085 à Madame Safia Kacimi et Monsieur Mahfoud Ikhenache en date du 20 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de cession comprend une clause de préférence d'achat par la Municipalité, dans le cas où les propriétaires souhaitent procéder à la vente du lot avant qu'une construction unifamiliale n'y soit construite;

CONSIDÉRANT QUE Madame Kacimi et Monsieur Ikhenache adressent une demande au conseil, afin que la Municipalité leur permette de transférer le lot #5 507 085 à la compagnie 9474-4927 Québec Inc., dont ils sont les seuls actionnaires;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est motivée par des motifs fiscaux et que la compagnie 9474-4927 Québec Inc. s'engage à respecter l'ensemble des obligations prévues envers la Municipalité au contrat d'achat en 2022 et à les reproduire à l'acte de transfert à intervenir ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder l'autorisation visant le transfert du lot #5 507 085 appartenant à Madame Safia Kacimi et Monsieur Mahfoud Ikhenache à la compagnie 9474-4927 Québec Inc.

Qu'il soit requis auprès du notaire que les obligations prévues au contrat intervenu entre la Municipalité et les propriétaires actuels, en lien avec les obligations de l'acquéreur ainsi que les clauses de rétrocession, soient reproduites à l'acte de cession à intervenir avec la compagnie 9474-4927 Québec Inc.

Adoptée

Période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

44-02-2024

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h10.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

****Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***